

En Gironde, une mégaferme à saumons inquiète

Associations et scientifiques redoutent des répercussions du projet Pure Salmon sur les eaux souterraines

Le Monde du 29 mars 2026

Le « saumon du Médoc » se fera-t-il une place dans l'assiette des Français, si friands de ces poissons à la chair tendre ? C'est l'objectif de l'entreprise du même nom, qui dépend de la multinationale Pure Salmon, détenue par un fonds d'investissement basé à Singapour. La firme veut bâtir une mégaferme d'élevage au Verdon-sur-Mer (Gironde), au nord de Bordeaux, pour « renforcer la souveraineté alimentaire de la France ». Le projet a mobilisé contre lui de nombreuses associations, élus locaux et scientifiques, inquiets de ses répercussions environnementales, en particulier sur les eaux souterraines.

Près de 23 000 contributions ont été déposées lors de l'enquête publique, dont les conclusions ont été publiées mardi 24 mars. Les commissaires-enquêteurs ont approuvé la ferme de saumons girondine, moyennant une montée en puissance « progressive » et contrôlée des installations. C'est au préfet que revient désormais la décision épineuse d'autoriser leur édification, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

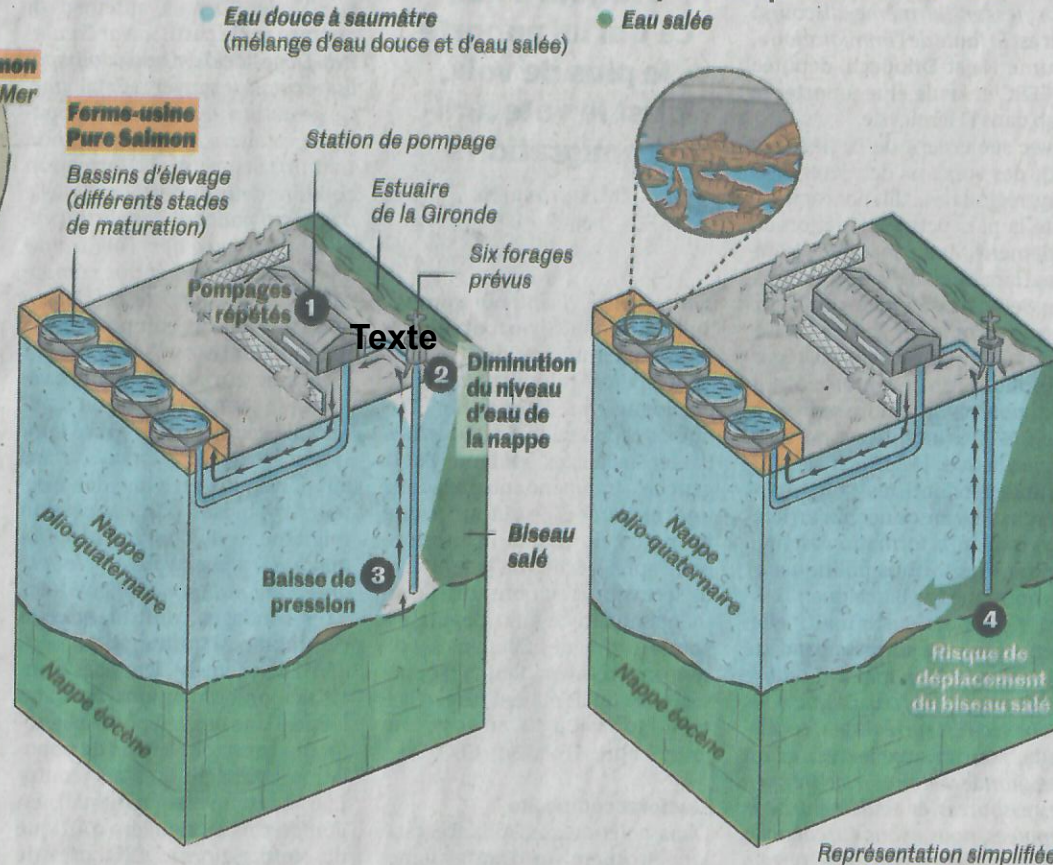


L'entreprise Pure Salmon souhaite prélever

jusqu'à 6 500 mètres cubes d'eau saumâtre par jour, essentiellement consacrés à l'alimentation de ses bassins d'élevage. Ce volume sera prélevé au moyen de **six forages dans un aquifère souterrain**. La commission locale de l'eau craint que cela ne **fragilise une nappe plus profonde**.

Infographie : Le Monde
Source : enquête publique
sur le projet Pure Salmon, BRGM

Un projet de mégaferme aquacole qui entraîne d'importants prélèvements d'eau



Suite de la colonne 5

des aires classées pour protéger les habitats.

Le CSEG critique aussi la forte consommation énergétique de l'installation, annoncée à 100 gigawattheures annuels. Les saumons ont en effet besoin d'une eau qu'il faut refroidir. A ce poste d'émissions de gaz à effet de serre, il faut ajouter l'alimentation des poissons, qui représente la moitié du bilan estimé. La nourriture est par ailleurs un point de crispation majeur, dans les élevages marins comme terrestres : les industriels alimentent en partie les saumons avec des huiles et farines de poissons. Celles-ci sont obtenues notamment par le broyage de petits poissons pêchés en mer.

« Modèle productiviste »

Pure Salmon certifie qu'elle n'aura pas recours à cette pratique dite « minotière », et que les 30 tonnes de granulés quotidiens avec lesquels elle nourrira ses saumons seront composés à 64 % d'ingrédients végétaux, dont du soja. Cela entretient toutefois un « modèle productiviste » qui repose sur des « intrants multiples », dont des cultures qui « posent d'énormes problèmes », déplore Benoist Gachet, administrateur de la Sepanso Gironde, une organisation de défense de l'environnement.

Suite page 2, voir C6

sur les eaux souterraines.
Près de 23 000 contributions ont été déposées lors de l'enquête publique, dont les conclusions ont été publiées mardi 24 mars. Les commissaires-enquêteurs ont approuvé la ferme de saumons girondine, moyennant une montée en puissance « progressive » et contrôlée des installations. C'est au préfet que revient désormais la décision épineuse d'autoriser leur édification, après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le sujet a bousculé la campagne électorale au Verdon-sur-Mer : le maire, réélu le 22 mars, y voit un espoir de développement économique. Le marché est colossal : les Français consomment chaque année plus de 200 000 tonnes de saumons selon FranceAgriMer. Il s'agit surtout de spécimens qui ont grossi dans des cages marines, en Norvège ou encore en Ecosse, décriées pour leur impact sur l'environnement et les maladies qui s'y propagent.

Pure Salmon, qui promet 250 emplois directs, s'appuie sur un modèle différent. Près de l'embouchure de la Gironde, l'entreprise veut produire 10 000 tonnes par an de saumons grâce à un système d'aquaculture dit « en recirculation ».

Cette filière en expansion se déploie à terre. Il est ainsi prévu que les saumons girondins soient placés dans une série de bassins à la salinité variable selon la maturité des individus, dont l'eau est recyclée en continu. Il faut cependant compléter le remplissage de ces cuves : Pure Salmon entend prélever jusqu'à 6 500 mètres cubes

d'eau par jour, l'équivalent de deux à trois piscines olympiques, qui seront issus des nappes du sous-sol. La firme vise l'aquifère dit du Plio-Quaternaire et son eau saumâtre, au taux de salinité moindre que l'océan.

Lourds traitements

Les pompes vont entraîner une baisse de niveau et de pression dans la masse d'eau exploitée, mais pourraient aussi avoir une incidence dans une réserve plus profonde : la nappe de l'Eocène. Ces deux aquifères sont « susceptibles » d'être connectés, prévenait en septembre 2024 le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). L'eau de l'Eocène pourrait dès lors être drainée vers la couche supérieure.

Une étude de mars 2025 commandée par Pure Salmon confirme que « le niveau de la nappe de l'Eocène (...) est légèrement influencé par le pompage d'essai », plus réduit que le débit réel d'exploitation. « Nos bureaux d'études confirment que notre impact est négligeable », assure Fré-

déric Carlier, le directeur du projet. La commission locale de l'eau chargée des nappes profondes de Gironde ne partage pas ces conclusions : l'instance a jugé le projet « incompatible en l'état » avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux, un document qui vise à préserver ce patrimoine hydrique. « Pure Salmon n'offre pas de garanties environnementales suffisantes », estime Maxime Ghesquière, ancien élu écologiste de la Métropole de Bordeaux et membre de la commission.

L'enjeu est de taille : les eaux de l'aquifère de l'Eocène constituent « régionalement une ressource majeure » pour l'eau potable, relevait en 2024 le BRGM. Les autorités s'emploient ainsi à y réduire les prélèvements, afin d'éviter toute salinisation issue de l'estuaire. Les commissaires-enquêteurs se positionnent toutefois à contre-courant des instances de la démocratie de l'eau, arguant notamment que la nappe est déjà salée à cet endroit précis.

La commission qui veille spécifiquement sur l'estuaire de la Gi-

ronde s'interroge aussi sur le devenir du biseau salé, la langue d'eau salée venant de l'estuaire. L'un des risques est sa propagation dans l'aquifère du Plio-Quaternaire du fait des pompes.

Des modifications de la salinité de l'eau prélevée pourraient perturber la ferme-usine, qui repose sur de lourds traitements de la ressource. Quelque 40 mètres cubes par heure doivent par exemple être dessalés pour alimenter l'écluse, qui requiert de l'eau douce.

Il est prévu que les effluents de l'usine soient, in fine, rejetés dans l'embouchure du fleuve après avoir été traités « dans le respect des normes environnementales les plus strictes », assure Pure Salmon.

Les engagements de l'entreprise ne convainquent cependant pas le Conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde (CSEG), qui comprend des universitaires. L'organisme – qui fait état, à l'instar des commissions locales de l'eau, de nombreuses « imprécisions et manques » dans le dossier – a émis en janvier, à l'unanimité, un avis défavorable au projet.

C 5

Les scientifiques mettent en avant des risques d'eutrophisation de l'estuaire dus aux rejets de matière organique

Ses membres ciblent les rejets de matière organique dans l'estuaire, et notamment les concentrations maximales prévues « exactement à la limite réglementaire ». Ils peuvent avoir, en s'accumulant, « des impacts locaux significatifs », assurent les scientifiques, qui mettent en avant des risques d'eutrophisation, c'est-à-dire de prolifération d'algues.

Or, les milieux à proximité sont sensibles. La friche industrielle sur laquelle doit être implantée l'usine se trouve en bordure d'un parc naturel marin et à proximité de plusieurs zones Natura 2000,

C 6 - suite

« Modèle productiviste »

Pure Salmon certifie qu'elle n'aura pas recours à cette pratique dite « minotière », et que les 30 tonnes de granulés quotidiens avec lesquels elle nourrit ses saumons seront composés à 64 % d'ingrédients végétaux, dont du soja. Cela entretient toutefois un « modèle productiviste » qui repose sur des « intrants multiples », dont des cultures qui « posent d'énormes problèmes », déplore Benoist Gachet, administrateur de la Sepanso Gironde, une organisation de défense de l'environnement.

Se pose, enfin, la question des conditions de vie des saumons, qui sont des migrants à l'état naturel. Pure Salmon veut élever jusqu'à 70 kilogrammes de poissons par mètre cube, selon leur stade de développement.

L'entreprise espère maintenant pouvoir « commencer les travaux en 2027 », indique M. Carlier. « Le préfet n'est pas lié à l'avis de l'enquête publique », insiste Maxime de Lisle, président de l'organisation non gouvernementale Seastemik. Les associations environnementales craignent que le site du Verdon-sur-Mer ne serve de prototype qui serait répliqué ailleurs. A l'échelle nationale, une proposition de loi visant à instaurer un moratoire sur les projets de fermes de saumons en circuit fermé a été cosignée par une centaine de députés de gauche mais aussi de la majorité. ■

FRANCESCA FATTORI,
AUDREY LAGADEC,
LÉA SANCHEZ
ET VICTOR SIMONNET